



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

France, le 18/12/2025

Salon du chiot à Brétigny-sur-Orge : malgré plus de 20 000 signatures, une réponse politique jugée insuffisante

Les 22 et 23 novembre derniers, un salon du chiot s'est tenu à Brétigny-sur-Orge, dans une salle privée (Aya Réception). En amont de cet événement, l'association de protection animale **ARGOS42**, engagée pour une adoption réfléchie et responsable des animaux de compagnie, a [lancé une pétition dans le cadre d'une campagne nationale contre les salons du chiot](#).

Cette pétition a recueilli **plus de 20 000 signatures**.



Adressée aux gérants d'Aya Réception, au Maire de Brétigny-sur-Orge, aux membres du Conseil municipal, à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de l'Essonne ainsi qu'à la Préfecture, cette pétition visait à alerter sur les conséquences de ce type d'événements, à rappeler le cadre légal de l'adoption d'animaux et à interpeller l'ensemble des acteurs concernés.

À ce jour, **l'association n'a reçu aucune réponse du Maire de Brétigny-sur-Orge**, malgré plusieurs sollicitations.

ARGOS42 demandait notamment :

- au gérant de la salle de ne plus accueillir de salons animaliers ;
- aux élus et aux services de l'État d'assurer des contrôles stricts et d'utiliser les leviers existants pour encadrer ces pratiques.

Le sujet abordé en Conseil municipal

Le sujet est revenu lors du Conseil municipal du 4 décembre 2025. La conseillère municipale d'opposition, Sandra Afonso Machado, est intervenue pour dénoncer, selon elle, un manque de communication digitale via le réseau social Facebook en amont du salon de la part de la Ville et l'absence de position claire exprimée

Communiqué de presse – Association Argos 42
presse@association-argos42.com - www.argos42.org

publiquement avant sa tenue. Elle a rappelé avoir alerté le Maire par mail dès le 20 novembre, puis avoir renouvelé ses interrogations lors du conseil.

Elle a souligné que, si la commune ne pouvait pas interdire un événement organisé dans une salle privée, une communication préventive à destination des habitants restait possible, notamment pour rappeler le cadre légal de l'acquisition d'animaux dit de compagnie, l'existence de l'attestation obligatoire et du délai de réflexion de sept jours, ainsi que l'illégalité de certains affichages constatés en ville. Selon elle, cette information n'aurait pas constitué une publicité supplémentaire, compte tenu de la visibilité déjà donnée par les organisateurs via l'affichage sauvage.

Retrouvez le débat du conseil municipal sur les salons du chiot

La position du Maire

De son côté, le Maire a affirmé que la commune avait mobilisé tous les moyens à sa disposition. Il a indiqué avoir alerté les services de l'État compétents, dont la DDPP et les services vétérinaires, qui ont confirmé la conformité réglementaire du salon. La municipalité a également procédé au retrait et à la verbalisation des affichages illégaux.

Concernant la communication, le Maire a expliqué avoir fait le choix de ne pas communiquer en amont afin d'éviter de donner de la visibilité à l'événement, estimant qu'une prise de parole préalable aurait pu être contre-productive. Il a rappelé que la réglementation évolue et que "l'adoption" (ndlr *il est question d'achat et non d'adoption dans des salons du chiot*) d'un animal doit rester un projet mûrement "réfléchi", et non un acte d'impulsion.

La position d'ARGOS42

Pour l'association **ARGOS42**, ces échanges mettent surtout en lumière **les limites des réponses actuelles face aux enjeux de protection animale**, ainsi que l'incompréhension persistante d'une partie des élus sur les moyens d'action disponibles et sur l'importance de la prévention en amont.

L'association regrette que le débat se soit en partie focalisé sur les modalités de communication, sans traiter pleinement **la question centrale du bien-être animal et des conséquences à long terme de ces événements**.

Dans son **rapport publié en décembre 2024**, ARGOS42 rappelle que **47,7 % des animaux achetés en salon sont abandonnés quelques semaines ou quelques mois après leur acquisition**.

Face à ce constat, l'association rappelle être à l'origine d'une **proposition de loi déposée en juillet 2025 visant à interdire les salons du chiot**, et appelle à son inscription à l'ordre du jour parlementaire dans les meilleurs délais.

Contacts presse : presse@association-argos42.com | 07 49 10 01 05

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://www.argos42.org/>